

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 70 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 26 Absent(s) excusé(s) : 29 Absent(s) : 2
--	---	--

Date de convocation : 28 mai 2024

Vote(s) pour : 94
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 3 juin 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-06-03-CM-10 :

Signature du contrat de ville 2024-2030 ' Engagements Quartiers 2030 ' de l'Eurométropole de Metz.

Rapporteur : Madame Fatiha ADDA

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

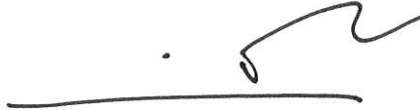
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Ville de Metz Métropole,
VU le Contrat de Ville 2015-2023 de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 validant le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville le prolongeant jusqu'en 2023,
VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains qui prévoit les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville et qui fixe les modalités d'achèvement des contrats 2015-2023,
VU la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
VU le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret no 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
VU l'instruction de la Secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030,
VU le Budget Primitif 2024,
CONSIDERANT que les 8 quartiers de Borny, Bellecroix, Hauts-de-Vallières, La Patrotte Metz Nord, Sablon-Sud, La Falogne, Saint-Eloy Boileau Pré Génie, Roi, ont été définis comme quartiers prioritaires, par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023,
CONSIDERANT que Metz Métropole est le chef de file du contrat de ville, en charge du diagnostic

de territoire, de l'animation et la coordination du contrat de ville, du suivi et de la mise en œuvre des actions relevant des compétences qui lui sont propres,
CONSIDERANT que les villes de Metz et de Woippy participent à l'élaboration et la gouvernance du contrat, et qu'elles sont chargées de la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences,
CONSIDERANT les enjeux transversaux et méthodologiques et les projets de quartier qui structurent les axes d'intervention du contrat de ville,

DECIDE d'approuver le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers » de Metz Métropole dont le projet est joint en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat de Ville 2024-2030.

Metz, le 4 juin 2024

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240603-2024-06-DC10-DE

Numéro de l'acte : 2024-06-DC10
Date de décision : lundi 3 juin 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Signature du contrat de ville 2024-2030 '
Engagements Quartiers 2030 ' de l'Eurométropole
de Metz
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/06/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240603-2024-06-DC10-DE
Document principal : 99_DE-10.pdf

Historique :

06/06/24 11:35	En cours de création	
06/06/24 11:35	En préparation	Catherine DELLES
06/06/24 14:45	Reçu	Catherine DELLES
06/06/24 14:45	En cours de transmission	
06/06/24 14:47	Transmis en Préfecture	
06/06/24 14:50	Accusé de réception reçu	